



## Loisirs

---

### Bases légales et références

CSIAS : Aide sociale – concepts et normes de calcul B.2-1  
CSIAS : Aide sociale – concepts et normes de calcul C.1-7  
CSIAS : Aide sociale – concepts et normes de calcul C.1-11  
DSAS : Directives d'application des normes LASoc n°1, 2007

### Principe

Pour l'ensemble du ménage, les frais occasionnés de manière raisonnable par les loisirs sont compris dans le forfait d'entretien.

Cependant, dans l'intérêt de l'enfant, certaines dépenses peuvent être prises en charge dans le cadre des prestations circonstanciées (leçons de musique, sport, colonie de vacances...).

### Procédures et compétences

Demande au SSR. Décision de la Commission sociale.

### Astuce

Demande de financement auprès de fondations telles que la Fondation Allô junior.

Le fonds Mimosa de la Croix-Rouge fribourgeoise permet aux enfants issus de familles modestes de bénéficier d'une aide financière afin de pouvoir partir en vacances ou de participer à une activité qui favorise leur développement personnel.

Croix-Rouge fribourgeoise  
Tél. 026 347 39 46  
(mercredi, jeudi matin, vendredi matin)

### Renvois

- > Vacances
- > Activités scolaires